

# BULLETIN DES GRAINS & FARINES

ET DU COMMERCE DE LA RÉGION LYONNAISE  
PARAISANT LE DIMANCHE

Abonnements : 2 fr. 50 pour 6 mois; 5 fr. par an. — S'adresser à l'imprimerie Bourgeon, rue Saint-Paul, 36-38, Lyon.

## MARCHÉ DE LYON.

Lyon, le 7 octobre 1882.

Marché assez important, beaucoup de monde attiré par l'adjudication d'aujourd'hui.

La baisse est enrayée et les blés sont en légère reprise. Il ne serait pas surprenant de voir ce mouvement se maintenir.

Il faut donc voir nos prix :

Blé de pays . . . . .	24,75 à 25,50
— de Russie N. . . . .	22,50 23,»
— d'Amérique . . . . .	M. » » »
— Algérie tendre N. . . . .	M. » » »
— — dur N. . . . .	M. » » »
Seigle . . . . .	16,» 16,50
Orge brasserie . . . . .	21,» 21,50
— mouture . . . . .	17,50 18,»
Avoine . . . . .	17,50 18,50
Son . . . . .	12,» 12,50
Farines commerce 1 <sup>res</sup> . . . . .	47,» 49,»
— — rondes . . . . .	42,» 43,»
Farines boulangerie 1 <sup>es</sup> . . . . .	50,» 52,»
— — rondes . . . . .	44,» 46,»
Maïs . . . . .	21,» » »
Sarrasins . . . . .	17,» 18,»
Haricots bl. nains nouv. . . . .	33,» 36,»
Foin de Bourgogne . . . . .	12,» » »
— de pays . . . . .	9,50 10,»
Paille de froment . . . . .	6,» 6,50
— de seigle . . . . .	5,» 5,50
Graines luzerne de Fr. . . . .	135,» 150,»
— Colza . . . . .	36,50 37,»
— Sainfoin . . . . .	30,» » »
— Vesces . . . . .	26,» 26,50
Prix du pain, le kilogr. . . . .	0,38

La baisse ne fait plus de progrès et nos bons blés arrivent à se maintenir à 26 fr. le quintal.

A ce cal le meunerie peut travailler à force, et comme les rivières sont suffisamment croissantes, on peut s'assurer quelques bénéfices, en vendant à la boulangerie à livrer en octobre ou novembre, aux environs de 58 à 60 f.

Le Journal officiel a publié ces jours-ci le tableau approximatif du rendement de la récolte de 1882. Nos prévisions se trouvent entièrement justifiées. Les résultats atteindront le total de 115 millions, nous croyons encore une fois utile de répéter ce que nous avons dit déjà plusieurs fois, c'est que défalcation faite des 15 millions nécessaires pour les semences les 100 millions d'hectolitres qui nous restent pour nos besoins sont complètement insuffisants pour atteindre la prochaine récolte.

Le chiffre des importations nécessaires devra certainement s'élever à 12 millions d'hectolitres au moins, et cette quantité ne sera encore suffisante qu'à la condition que nos froments ne donneront pas trop de déficit à la mouture, et que la culture ne fera pas, comme en 1874, des réserves extraordinaires. Or, à 25 fr. le quintal, la culture aisée ne vendra que modérément, et il est à peu près certain, que par ce seul fait, nous devons demander à l'étranger 3 millions de plus au moins, ce sera donc en somme une importation de 15 millions d'hectolitres que nous aurions à faire.

En ce moment on déprécie les cours, sans songer à ce qui peut advenir; mais la baisse victorieuse du moment n'aura peut-être qu'une durée fort limitée.

On n'a, du reste, qu'à examiner froidement la situation étrangère pour s'en rendre compte.

En Belgique et en Hollande les importations prendront une importance tout-à-fait en rapport avec une récolte au-dessous de l'ordinaire. En Espagne c'est un déficit considérable que l'on constate. En Russie c'est tout au plus la suffisance, et cependant cette contrée généralement fournie des excédents considérables. En Hongrie, c'est l'abondance, mais l'abondance locale et qui ne peut servir qu'aux régions limitrophes; cela ne permet certainement pas à ce pays de venir faire chez nous et en Angleterre concurrence aux blés d'Amérique.

En résumé, la situation à prendre telle qu'elle est, n'est pas absolument mauvaise, et l'on peut espérer que sous peu, les affaires reprendront un cours régulier, et les prix une tendance meilleure.

## RÉSULTATS D'ADJUDICATION.

Aujourd'hui l'administration de la guerre a adjudgé les fournitures suivantes :

Les 3.500 qx blés tendres ont été soumissionnés de 25,42 à 26,88, par MM. Silvant, Dru-Leroy, Blanc-Vurpas, Revol et Coulet, et ont été adjudgés :

1.750 à M. qx Coulet, à 25,42  
1.750 à M. qx Revol fils, à 25,44

Les 150 qx riz ont été adjudgés à M. Lemièrre, du Havre, au prix de 35,50.

Les 200 qx haricots ont été soumissionnés de 27,43 à 38 fr. et adjudgés à 27,43 à MM. Amiel et Toulouzan, de Marseille.

Les 100 qx sel, adjudgés à M. Zundel, de Cette, à 14,85.

3500 qx de foin de pays ont été soumissionnés de 10,85 à 11,97 et adjudgés à divers de 10,85 à 11,49.

1000 qx foin de Bourgogne ont été adjudgés à 11,92 à M. Blanc-Vurpas, après avoir été soumissionnés par divers de 11,92 à 14,20.

De 800 qx luzerne demandés, 200 qx seulement ont été adjudgés : 100 qx à 9,64 à M. Ferrouillat et 100 qx à 10,50 à M. Favot.

Les 4,500 qx. de paille de froment ont été soumissionnés de 6,29 à 7,03 et adjudgés à divers, de 6,29 à 6,44.

Les 450 qx de paille de seigle ont été soumissionnés de 4,99 à 5,80 et adjudgés à divers, de 4,99 à 5,20.

Les 4,000 qx avoine ont été soumissionnés de 18,92 à 19,19 et adjudgés :

500 qx à M. Dru-Leroy, à . . . 18,92  
2000 qx à M. Coulet fils, à . . . 18,92  
500 qx à M. Dru-Leroy, à . . . 18,94  
1000 qx à M. Blanc-Vurpas, à . . 18,94

Les 75 qx d'orge ont été soumissionnés de 18,48 à 19,25 et adjudgés à M. Dru-Leroy à 18,48.

## MARCHÉ DE MARSEILLE

Marseille, 6 octobre 1882.

Les offres continuent à être nombreuses pour le livrable et les acheteurs restent indifférents aux concessions nouvelles qui leur sont faites. Le disponible se soutient relativement assez bien à cause de sa rareté.

reté. Le chômage du canal devant arrêter prochainement, pendant une quinzaine, la marche de nos usines, notre minoterie est peu désireuse de s'approvisionner et n'achète que pour ses besoins immédiats.

Nous cotons, en somme, avec tendance faible :

Disponible :

Berdianska 126/121 fr. . . . .	32,»
Marianopoli 128/123 . . . . .	33,50
La charge entrepôt 1 <sup>er</sup> coût.	
Red-Winter n° 2 . . . . .	25,25
Sandomirka . . . . .	25,»
Pologne nouv. . . . .	23,»
d° vieux . . . . .	23,»
Irka Nicolaïeff . . . . .	22,» à 23,»
d° Nicopol . . . . .	21,» à 23,»
Azianka . . . . .	22,»
d° Taganrock . . . . .	20,» à 21,»
Varna nouveaux . . . . .	19,» à 20,50
Danube nouveaux . . . . .	21,50 à 22,50
Bombay blanc I A . . . . .	25,50
Berdianska dur . . . . .	26,»
d° . . . . .	25,»
d° . . . . .	22,»
Les 100 kilogr., entrepôt 1 <sup>er</sup> coût.	
Tuzelle d'Oran . . . . .	27,50 à 28,50
d° d'Afrique . . . . .	26,» à 27,»
Dur d'Alger . . . . .	24,50
Dur de Bonne ou de Philippeville . . . . .	25,»
Les 100 kilogr., 1 <sup>er</sup> coût, consignation.	

Désignation octobre, arrivée jusque fin décembre ou sur 3 derniers mois.

Irka Azoff 128/123 . . . . .	30,50
— Odessa 128/123 . . . . .	29,75
Marianopoli 128/124 . . . . .	32,»
Berdianska 128/123 . . . . .	32,»
La charge, entrepôt 1 <sup>er</sup> coût.	
Bombay blanc I A . . . . .	26,»
d° d° I . . . . .	25,»
d° rouge . . . . .	24,»
d° bigarré . . . . .	24,50
Calcutta blanc . . . . .	23,25
d° rouge . . . . .	23,»
Redwinter n° 2 . . . . .	25,»
Varna 124 . . . . .	20,»
Salonique rouge 124 . . . . .	21,»
Azow tendre 120 . . . . .	20,»
d° 123 . . . . .	21,»
Danube 124 . . . . .	20,»
— 122 . . . . .	19,»
— 120 . . . . .	18,»
Bombay dur n° 4 . . . . .	24,50
d° n° 5 . . . . .	24,»
d° n° 6 . . . . .	23,50
Taganrock durs 126 . . . . .	22,50
d° 125 . . . . .	22,»

Les 100 kilogr. entrepôt 1<sup>er</sup> coût.

Tuzelle d'Afrique 3 derniers mois . . . . .	27,»
Durs de Bone ou Philippeville garantis 126 . . . . .	25,50
Les 100 kilogr., consignation, 1 <sup>er</sup> coût.	

GRAINS GROSSIERS :

Avoines Russie disponible et livrable . . . . .	16,50
Avoines Danube disponible et livrable . . . . .	16,»
Les 110 kilogr., 1 <sup>er</sup> coût.	
Avoines Afrique nouvelle . . . . .	17,50
Avoines Afrique nouvelle octobre . . . . .	17,50
Maïs Danube disponible . . . . .	18,50
d° Calquantini . . . . .	18,75
d° Salonique . . . . .	18,»
Orges Dardanelle . . . . .	15,25
d° Smyrne . . . . .	16,50
d° Danube . . . . .	14,75
d° Rodosto . . . . .	15,25

Fèves de Smyrne . . . . .	19,50
d° Sicile . . . . .	21,»
Fèves Jaffa . . . . .	19,25
d° Tripoli . . . . .	19,50
Les 100 kilogr., 1 <sup>er</sup> coût.	
Arrivages 149.328 hectolitres.	

## MARCHÉ DE PARIS.

Paris, le 6 octobre, 1882.

Les prix du blé ont continué de fléchir cette semaine sur les marchés de l'intérieur et l'on évalue à 0 fr. 54 par quintal métrique et moyenné par toute la France la baisse qui s'est produite. Le prix moyen du quintal ressort actuellement à 25 fr.

Mercredi, à la halle de Paris, les blés blancs indigènes ont été cotés de 25 fr. 75 à 26 25 les 100 kilogr. en gare d'arrivée, les blés roux, de 24 fr. 50 à 26 fr. En blés étrangers, les affaires ont été très peu actives aux cours suivants : roux d'hiver d'Amérique, 25 fr. 75; Califorme, 28 fr.; Australie de 29 à 29,50; Bombay blanc, 25 fr. 75. Le tout disponible et par 100 kilogr. sur wagon au Havre, à Rouen, Calais ou Dunquerque.

En blés indigènes à livrer, on traite : septembre, 24 fr. 75; octobre, de 24 fr. 50 à 24 fr. 75; novembre-décembre, 24 fr. 75 à 25; quatre premiers mois 1882, 25 fr.

On constate une baisse de 2 fr. depuis huit jours sur les farines de consommation. La marque de Corbeil est à 61 fr. Les marques de choix font de 61 à 64 fr.; les bonnes marques, de 60 à 61 fr.; les marques ordinaires, de 58 à 59 fr.

La cote officielle des farines neuf-marques, qui était la semaine dernière, de 57 fr. 75 à 58 fr., est descendue à 55 fr.

Les seigles sont en nouvelle baisse et trouvent difficilement preneurs de 16 à 15 fr. 50 les 100 kilogr. en gare d'arrivée.

En orges, les belles qualités de Beauce sont rares et bien tenues de 20 fr. à 20 fr. 50. On demande de 19 à 20 fr. pour les sortes ordinaires et de la Bourgogne et de la Champagne, de 17 à 18 fr. pour celles de l'ouest qui laissent à désirer sous le rapport de la siccité.

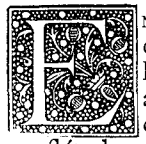
Les escourgeons ont des transactions difficiles par suite du peu d'activité de la demande. Les prix oscillent de 17,50 à 17 fr. et ne sont guère que nominaux.

Quant aux sarrasins, ceux de Bretagne, ancienne récolte, s'obtiennent assez facilement à 15 fr. 50. Les nouveaux, livrables sur le mois prochain, restent offerts à 15 fr. On paraît satisfait de ce grain.

Sans variations importantes, les issues de blé sont faibles comme suit : gros sons seuls, de 14 fr. 25 à 14 fr. 75; sons trois cases, de 14 à 14 fr. 25; sons fins, de 13 à 13 fr. 50; recoupettes, de 14, à 14 fr. 25; remoulages, de 16 à 20 fr. suivant couleur.

De vente toujours difficiles, les avoines se cotent : noires de choix, de 18 fr. 75 à 19 fr.; bonnes qualités noires, de 18 fr. à 18 fr. 50; avoines grises, de 17 fr. 75 à 18 fr.; diverses, de 17 fr. 50 à 18 fr.; avoines exotiques, de 17 fr. à 19 fr. Le tout aux 100 kilogr., en gare d'arrivée.

## CAUSERIE



N attendant la réinstallation complète du *Tout-Paris* dans Paris, ce qui n'est plus qu'une affaire de quelques heures, la chronique, encore toute essoufflée de son tour de France, se jette sur toutes les bribes de curiosités mondaines que le vent apporte sur l'asphalte des boulevards.

Les morts vont vite, la pauvre Feyghine est déjà loin. C'est à peine si un mauvais plaisant a trouvé le temps de déposer sur ce suicide ce mot... malséant :

— Morny est au bain... elle arrive et elle se tue ! Eh ! bien, mais c'est le contraire de la mort de Marat. Mlle Feyghine est une Charlotte Corday à l'envers !

Quand ils ont tant d'esprit... les gens d'esprit devraient bien se taire !

C'est peut-être le même fâcheux qui, en apprenant l'accident arrivé à Mlle Lemerrier, blessée par son petit garçon, s'est écrié en haussant les épaules :

— Aussi, quelle imprudence d'avoir des enfants !

La charmante pensionnaire du Gymnase avant de devenir grande comédienne fut, comme Mlle Céline Montaland, un enfant prodige ?

Jolie à ravir, elle jouait, dans une revue de fin d'année, au théâtre du Châtelet, un rôle de petite poupée — une vraie poupée enrubannée de rose, juchée sur son socle de bois et chantant un petit couplet. Ce petit joujou humain ravit tellement toute la salle que, le lendemain de la première représentation, M. H. de Pène, dans un compte-rendu, proposa à tous ses confrères de se cotiser pour offrir de vrais joujoux à cette enfant — la *petite Eugénie*, comme on l'appelait. C'était au 1er janvier 1867. La petite Eugénie eut des étrennes superbes, des moutons blancs, des poupées roses, des petits Chaperons rouges. Elle entra ainsi dans la vie du théâtre comme une sorte de filleule de la presse. Boudeville, le légendaire Boudeville, la prit pour élève, et lui répétait, au jour le jour : — Si tu veux travailler, ma petite, tu seras la première *ingénue* de Paris !

Mlle Eugénie Lemerrier donne raison à la prédiction du vieux Boudeville. Elle est le sourire et la grâce de cette comédie humaine, *Héloïse Parvanquet* — et c'est heureux vraiment qu'elle n'ait rempli qu'à demi le tragique emploi des Feyghine.

Notre confrère Claretie nous parle, cette semaine, de Victor Hugo, il le fait comme toujours en termes tels que nous ne pouvons résister à reproduire ici un passage de sa causerie :

« Je l'ai vu, un jour, dans son appartement de la rue de Clichy, présider à une distribution de jouets à des petits garçons, à des petites filles, un jour de Noël. C'était charmant. »

» On avait rangé autour d'un tapis vert illuminé de bougies des poupées, des pantins, des mirlitons, des boîtes de soldats, des sucres de pomme. Il y avait aussi là, dans une cage, des oiseaux, tout effarés de tant de lumière. Autour du salon, dont on avait baissé les épaux rideaux, pour y faire

la nuit, les invités de Victor Hugo — têtes blondes ou brunes — étaient assis des deux côtés. C'était le Sénat, disait-il.

» Il y avait la droite et il y avait la gauche. On était aussi turbulent des deux côtés.

» Les yeux s'écarquillaient, tout grands, pour regarder Victor Hugo, debout devant les joujoux ; les oreilles, pour l'écouter, s'ouvraient, comme les yeux, et elles s'ouvraient aussi, toutes grandes, béantes, les petites bouches roses.

» D'abord Victor Hugo prit la cage. Il fit voter pour les passereaux ce qu'il appelait *l'amnistie*.

— Voilà des prisonniers, mes enfants. Ils souffrent. On va les mettre en liberté. Que ceux qui veulent qu'on les délivre lèvent la main !

» Il n'y eut pas unanimité. L'idée de voir les moineaux s'enfuir n'égayait qu'à demi cette petite assemblée d'enfants. On ne fit point l'appel nominal. Victor Hugo regarda la Chambre et dit :

— Il y a majorité !

» Les passereaux alors, sortis de leur cage, s'envolèrent par la fenêtre ouverte. Pas tout de suite. Il y en eut qui se posèrent sur le balcon et demeurèrent, peut-être pour écouter Victor Hugo.

» Et cela en valait la peine.

» Le poète, souriant dans sa barbe blanche, prenait un à un les joujoux entassés, et les distribuait aux petits. Pour chacun, il avait un mot, à chaque jouet il trouvait un trait.

» Il y eut un hurra de fou rire lorsqu'il tira du tas un magnifique Polichinelle et qu'il le présenta à l'Assemblée sous le nom du sénateur *Bi-Bosse*.

» Le nom du sénateur *Bi-Bosse*, l'histoire du sénateur *Bi-Bosse*, l'allocution de Victor Hugo à M. le sénateur *Bi-Bosse*, — qu'il traita d'*éminent*, mais à cause de ces deux *éminences*, — toute cette fantaisie du grand poète alluma des flambées de gaieté sur les lèvres des petits. Je doute que *Lucrèce Borgia*, à sa première représentation, ait eu et que le *Roi s'amuse* trouve, à la reprise, un public plus charmé et plus enthousiaste que *l'histoire du sénateur Bi-Bosse*, histoire que l'histoire ne connaîtra pas.

» Et, en lisant le récit de la fête de Veules, je revois ce Noël parisien de 1879, cette fête de la rue de Clichy — et Victor Hugo, des jouets en mains, faisant venir à lui les petits enfants.

— Ma joie, disait-il un jour, c'était, jadis, lorsque je revenais des Assemblées, de laisser sortir de mes poches quelque pied de poupée ou quelque nez de marionnette... Je me promenais avec un ami et nous causions politique, et, tandis que nous, les hommes, nous refaisions la carte du monde, eux, les petits, me suivaient, trottaient par derrière et fouillaient subrepticement dans mes poches... Nous n'avions pas achevé de parler de nos rêves, qu'eux, les malins tenaient le leur et agitaient en l'air leur polichinelle en criant : Victoire !... J'ai eu des plaisirs dans ma vie ; je n'en ai jamais eu de plus vif que celui-là !

» C'est lui qui a défini ainsi le paradis :

— Le paradis, ce serait les parents toujours jeunes et les enfants toujours petits ! »

## TRIBUNAUX

### Une mère empoisonneuse.

Le 26 Juin dernier, dans la soirée, une femme s'introduisit chez Mme Fouquerot, nourrice à la Chapelle aux-Choux (Sarthe). Un petit enfant dormait dans son berceau. La femme, qui n'était autre que la mère, prit un biberon, y versa une poudre jaunâtre qu'elle avait apportée dans du papier, et éveilla l'enfant en le forçant à boire ; puis elle partit. Le surlendemain, le pauvre petit mourait dans des souffrances atroces, et l'autopsie établissait qu'il avait été empoisonné avec du phosphore.

La fille Célestine Sionneau, domestique au village Broc (Maine-et-Loire), avait eu cet enfant d'un garçon de ferme, parti depuis pour le service militaire. Lasse de payer 20 fr. par mois pour les soins de nourrice, et ayant fait d'ailleurs la connaissance d'un jeune homme assez riche, qui désirait l'épouser, Célestine Sionneau craignit que l'existence de l'enfant ne fût un obstacle au mariage. Elle gratta avec un couteau le phosphore d'un paquet d'allumettes, prit la route qui mène de Broc à la Chapelle-aux-Choux et alla rôder autour de la maison de la nourrice, guettant une absence de cette femme pour pouvoir entrer et empoisonner son enfant.

La nourrice la rencontra comme elle sortait, et lui fut impossible, dans la suite, de nier son crime.

M<sup>e</sup> Leporché, député du Mans, a obtenu pour cette mère infâme des circonstances atténuantes. La fille Sionneau a été condamnée à cinq ans de travaux forcés.

### L'homme au poignard.

La chambre correctionnelle du tribunal de Strasbourg est saisie en ce moment d'une étrange affaire. Il y a plus de deux ans, au mois de février et mars 1880, un malfaiteur répandit pendant plusieurs semaines la terreur dans la capitale de l'Alsace-Lorraine.

Après la tombée de la nuit, il circulait dans les rues de la ville, frappant des jeunes femmes et des jeunes filles, de préférence au sein, avec un instrument tranchant, qui perçait les vêtements et faisait une entaille parfois profonde de plusieurs centimètres. Le coup était toujours porté avec une sûreté de main étonnante ; il paraissait être donné avec un stylet fort acéré.

L'agression était si brusque, que les victimes n'avaient point le temps de s'en défendre ; la plupart du temps, elles ne s'apercevaient qu'au bout de quelque temps, à l'hémorragie qui s'ensuivait, de la blessure qu'elles avaient reçue.

Dix-huit jeunes femmes furent victimes de ce dangereux man'aque, qui ne s'attaquait pas aux hommes. Par un heureux hasard, aucune des blessures por-

tées n'offrit de gravité. Telle était l'audace du malfaiteur, qu'il put un soir, à la sortie du théâtre, frapper, au milieu de la foule, deux jeunes filles, à dix pas l'une de l'autre. L'exaspération était très vive dans la population strasbourgeoise ; on ne sortit plus qu'armé le soir, et l'homme au poignard (der Stecher), comme on l'appelait, eût probablement été lynché sur place, s'il avait été arrêté. Mais tous les efforts de la police pour le découvrir restèrent vains, et plus de vingt innocents furent successivement arrêtés sans qu'on mit la main sur le coupable.

Longtemps après, la répétition d'attentats analogues à Brème et l'arrestation du criminel firent supposer qu'on avait enfin trouvé l'auteur des coups de poignard de Strasbourg. C'était un nommé Théophile Mary, âgé de 31 ans, coiffeur, originaire de Barr. Cet individu avait à Brème un salon de coiffure. Il opposa les dénégations les plus absolues aux charges qui lui étaient imputées. Mais ses victimes l'ayant parfaitement reconnu, le tribunal le condamna à 7 ans de prison et à la privation de ses droits civils pendant un an.

L'instruction du procès de Brème ayant fourni la preuve certaine que Mary et l'homme au poignard de Strasbourg n'étaient qu'une seule et même personne, l'individu en question fut extradé sur l'ordre du ministère public du Landgericht de Strasbourg et conduit dans cette ville, où une instruction fut ouverte contre lui.

Les débats de cette affaire ont commencé au milieu du concours d'un nombreux public. Outre un expert, vingt-quatre témoins, au nombre desquels se trouvent dix-huit victimes de l'homme au poignard, ont été cités dans cette affaire.

Suivant l'expert, le prévenu a agi avec plein discernement et aurait commis les actes qui lui sont imputés par vanité et par un raffinement de volupté.

Le ministère public rappelle les antécédents du prévenu, qui a déjà subi en France une condamnation pour vol à trois ans de prison et a été expulsé de ce pays, sa vie vagabonde à travers l'Allemagne, son mariage, les mauvais traitements qu'il infligeait à sa femme, qui a dû se séparer de lui. Il ajoute que la nature identique des blessures à Brème et à Strasbourg est une preuve écrasante de la culpabilité de Mary. Après le plaidoyer du défenseur, le ministère public fait observer que le maximum de la peine à appliquer est de dix années et, comme le prévenu a déjà été condamné à Brème à sept ans de prison, il demande une peine supplémentaire de trois ans de prison.

Théophile Mary a été condamné à un an de prison.

## FEUILLES VOLANTES<sup>(3)</sup>

caoutchouc  
le 10

JUSTIN CAPUS

(Suite).

— A l'âge que j'ai, faudrait-il donc m'expatrier, *pitchounot*, et quitter tout ça ! soupira-t-il en embrassant d'un coup d'œil circulaire les plaines grandioses se déroulant à ses pieds et les magiques montagnes d'alentour réfléchies dans les limpides profondeurs du fleuve aux bords duquel les siens, tous les siens et lui-même étaient nés ; ô toi, très savant, toi, le fils du seul de nos camarades qui partagerait avec moi sa pitance à peine suffisante pour lui, toi, filleul, apprécie et juge sainement ma position, elle n'est plus tenable, et trois fois miracle si je suis encore là ! Depuis six ans, toutes nos ressources consistent dans l'hactolitre d'orge, de seigle, de maïs ou de sarrasin que me sert chaque mois à titre de pension le richard à qui j'en ai peut-être fait gagner un million. On n'a que ça pour vivre, rien que ça. C'en est pas trop ni même assez. Encore is ma fière marmaille était là ! Je lui rendrais bien en triant la soupe

et la piquette qu'elle m'aurait fournies, soit l'hiver, soit l'été. Partis mes trois gars ! ils dorment à côté de ma femme en un coin du cimetièrre ; et ma fille unique, il vaudrait peut-être mieux qu'elle fut morte aussi. Quelqu'un lui avait juré qu'il l'aimait, elle crut cela, son sang l'étourdit, elle ne résista plus à qui lui promettait mariage et le brigand était marié. Pécaïré ! Elle fila vers Bordeaux, avec la demi-créature qui respirait en ons sein, et les dernières nouvelles que j'en eus datent de l'autre fenaison, un an tout à l'heure. Elle me manda qu'elle me chérissait tant et plus, qu'elle me serait dévouée jusqu'au dernier soupir, mais qu'elle n'oserait jamais reparaitre en ma présence. Ainsi, me voilà tout seul, la bicoque où je réside ne me rappelle guère que des deuils et pourtant j'aurais bien souhaité d'y finir. On peut à l'occasion être utile à beaucoup de gens en ces contrées. Il y en a toujours qui sont exposés à se noyer et d'autres à se brûler, aux environs. Aussi fin nageur quo bon pompier, j'en ai sauvé plus d'un qui pintaient à tire-larigot en pleine limonade ou qui se rotissaient en quelque étable. Etre fort comme un eric et ne pas trouver d'ouvrage, ah, c'est ça qui m'extermine ! on m'en a refusé partout, et pourquoi ? Mon cher, en voici la raison : Un jour, on me demandait auprès de Siat-Pierre-ès-liens si j'étais rouge ou blanc, ou bleu ? Je ripostai que je ne m'occupais pas de politique et que toutes les couleurs me étaient égales. Seulement, ajoutai-je, à mes yeux de républicain qui ne fait pas

métier de son opinion, il n'y a qu'une chose d'intéressante : il convient que si le riche vit les bras croisés, le pauvre, lui, vive en travaillant, et s'il est infirme, qu'il soit entretenu... Mendier, en préférerait être décapité, noum dé Diou ! Ma répartie ne plût à personne, et je n'en reviens pas ; c'est si juste cependant ; enfin, voilà. Ce nid autour duquel on a germé, poussé, grandi, l'on n'y trouve rien à paître, et peut-être serai-je obligé d'en déguerpir avant peu. Les Gazettes qu'on m'a lues assurent que tous les ans en cette ville des villes où tu vas retourner, toi, menu, dès demain, il y a chaque année un concours de domestiques. S'il en est ainsi, j'irai là-bas. Honnête, irréprochable, je m'en félicite, et d'ailleurs n'ayant à perdre que ma peau, je la donnerai tout entière à qui m'emploiera... C'est décidé !... Donc... — et comme s'il avait été sur le point d'accomplir son suprême sacrifice, il adressa un adieu prématuro à sa terre natale, en qui se concentrait tout l'amour qu'il avait eu pour les membres disparus ou dispersés de sa famille, — donc, un signe, un mot de toi, je pars ; si l'on m'a trompé, par hasard, et qu'au grand village, il n'y ait rien de mieux qu'ici, bonsoir ! en ce cas, on se bonte une pierre au cou, l'on s'engloutit, et ma chair aura du moins engraisé les carpes et les aloses... Ah ! va-t-en, toi, tout de suite, achève-t-il en sanglotant, va-t-en, je ne veux pas, conscrit, que tu voies pleurer un vétéran de ma taille et de ma valeur.

Après m'avoir rapporté vingt-quatre heures

plus tard, cette conversation dont il était encore tout ému, mon ami Paul Tédié (1), me dit textuellement ceci :

Je suppose, en y réfléchissant, que mon parain, en parlant d'un concours de domestiques, a voulu m'indiquer le prix Monthyon. Essayons, tâchez qu'il l'obtienne l'an prochain.

Naïf, n'en déplaise à certains rusés qui me mesurent à leur aune, naïf autant que mon interlocuteur et mon protégé, je promis de prouver de mon mieux Justin Capus, et c'est pourquoi, fidèle à ma parole, je désigne aujourd'hui ce candidat de la probité, du travail et de la misère, aux deux académiciens qui, naguère, bataillèrent pour moi sous la coupole de l'Institut : MM. Renan et Legouvé. Tout homme de peine en vaut un autre et celui que je signale, l'emporte sur moi.

LÉON CLADEL.

FIN

(1) Grâce à M. Paul Tédié, Klümpker à qui je consacrai récemment une feuille volante, est aujourd'hui convenablement placé.

# HYGIÈNE

## LA CLAVELISATION



**L**a clavelée est la variole du mouton. Longtemps avant qu'on songeât à vacciner les poules contre le choléra, l'homme contre la syphilis, la vache contre le charbon, les vétérinaires vaccinaient les moutons sains avec le sang des moutons varioleux. La statistique ayant établi que le remède faisait autant de ravages que le mal, la clavelisation avait été abandonnée. Un professeur de l'École vétérinaire de Toulouse, M. Peuch, au retour d'une mission que lui avait confiée le gouvernement à l'effet d'étudier les maladies contagieuses des moutons algériens, a institué des expériences fort intéressantes. Elles ne portent pas sur un assez grand nombre d'animaux pour qu'on puisse en tirer des conclusions très certaines; mais, telles qu'elles se présentent aujourd'hui, elles portent déjà avec elles un enseignement qu'il est utile de répandre; en tout cas, elles sont de nature à susciter des essais analogues et des recherches nouvelles capables de résoudre définitivement le problème.

Des dilutions aux titres variant de 1/200<sup>e</sup> à 1/150<sup>e</sup> ont été préparées avec ce que les hommes de l'art appellent « la claveau », c'est-à-dire la matière virulente. Avec la seringue de Pravaz, on a injecté dans le tissu cellulaire sous-cutané des dilutions de divers titres et à des doses variant de 1/7 à 8 centigrammes. Les inoculations ont été opérées sur 21 moutons des races du Midi, répartis en trois lots, dans chacun desquels on a réservé un animal pour servir de témoin.

Les effets des inoculations ont été plus ou moins intenses, suivant le titre et la quantité de la dilution injectée. La dose de 16 centigrammes d'une dilution au 200<sup>e</sup> a provoqué des accidents très accentués. La dose de 8 centigrammes 1/2 de la dilution au 50<sup>e</sup> a donné à l'animal la fièvre sans éruption générale et lui a conféré l'immunité.

## A TRAVERS CHAMPS

### LA MALADIE DE LA POMME DE TERRE

Ce que nous appelons la maladie des pommes de terre consiste dans les altérations produites sur cette plante par un cryptogame, le *peronospora infestans*.

Selons nous, il n'y a qu'un remède à cela, c'est de faire des pommes de terre solides au moyen du semis, et quand on les a, de les bien cultiver, de les ramener rarement à la même place, de les planter de bonne heure, de les biner souvent, de les tenir bien espacées, de les arracher le plus tard possible et de les conserver de manière qu'elles soient convenablement aérées, qu'elles ne s'échauffent pas et qu'elles ne germent pas.

Nous n'attachons donc que très-peu d'importance à une communication de M. Jensen, agriculteur danois, sur un procédé qui lui a permis, affirme-t-il, de combattre efficacement la maladie. Il constate que le mal commence par les feuilles et que les spores ou graines du champignon tombent sur le sol. Les tubercules les plus rapprochés de la surface et de la tige sont les premiers atteints. Chose étrange et qui résulte des expériences de filtrage de M. Jensen, c'est que les terres légères retiennent mieux les spores que les terres argileuses, c'est-à-dire les laissent moins passer, et qu'à cause de cela la maladie sévit moins dans les terres meubles que dans les terres fortes.

L'agriculteur danois conseille de butter ou de recharger les buttes aussitôt que la maladie apparaît, afin d'entraver le passage des spores.

Mais un moyen bien plus efficace, à notre avis, serait le couchage des fanes, qui tiendrait les feuilles malades éloignées de la touffe.

Avec les lignes écartées, les spores tomberaient dans les intervalles et elles n'atteindraient pas les tubercules rapprochés de la surface.

\* \* \*

Nous trouvons dans le *Journal de l'agriculture pratique* un procédé à l'aide duquel un agriculteur du Nord, M. E. Bouilliez, tire parti des tubercules avariés; dans les circonstances actuelles, nous croyons utiles de le propager.

« J'ai cherché, dit M. Bouilliez, à tirer parti des pommes de terre malades,

que l'on ne se donnait pas la peine de ramasser et qui tombaient en pourriture au bout de quelques jours. J'ai fait cuire dans des chaudières établies en plein champ, tous les tubercules avariés de ma récolte. Aussitôt cuits ils ont été mis en silos, tassés fortement, additionnés de un demi pour cent de leur poids de sel et recouverts de vingt centimètres de terre. Ainsi traitées, les pommes de terre peuvent se conserver sans altération pendant plusieurs années; elles constituent une nourriture très saine et recherchée avec avidité par le bétail. » M. Bouilliez ajoute qu'il y a cinq ans qu'il renouvelle l'expérience et qu'il n'a eu qu'à se louer du résultat.

## LE NIVELLEMENT DE LA FRANCE



**L**es ministres des travaux publics et de la guerre se sont mis d'accord pour demander aux Chambres le crédit nécessaire pour opérer le nivellement général de la France.

La connaissance du relief exact du sol est indispensable pour la rédaction des projets relatifs à la création des grandes voies de communication, pour la distribution des eaux la plus profitable au commerce et à l'agriculture. Elle ne l'est pas moins pour l'établissement du réseau vicinal et la défense du territoire.

Les travaux de l'état-major, l'opération accomplie par M. Bourdaloue de 1857 à 1864 offrent des renseignements précieux, mais il est indispensable de les compléter.

L'opération consistera dans deux catégories de nivellement à exécuter avec précision: 1° des nivellements de base ayant un développement de 40,000 kilomètres; 2° des nivellements à effectuer sur 800,000 kilomètres de voies de communication et de cours d'eau, qui s'appuieront sur les lignes de base à une distance moyenne de 27 kilomètres.

Le réseau formé par cette double opération aura des mailles d'environ 1,300 mètres de côté.

Dans l'intérieur de ces mailles, le relief du sol sera défini par des courbes de niveau ou des nivellements intercalaires rapportés dans chaque commune, à quinze repères en moyenne.

On a calculé que chaque département pourrait avoir, en un seul volume, le catalogue de son nivellement. Ce catalogue serait complété par un répertoire graphique où chaque repère serait figuré à sa place, et où, d'un coup d'œil, on pourrait embrasser l'ensemble des opérations, la texture du réseau et les relations de hauteur des points nivelés.

Pour dresser ce répertoire, on utiliserait le cadastre réduit à l'échelle de 1/100,000, en négligeant les détails de culture, de maisons, etc., et en se bornant aux révisions nécessaires pour figurer avec exactitude les résultats du nivellement, facile à retrouver au besoin pour les cartes que l'Etat, les départements, les communes ou les particuliers voudraient entreprendre.

En même temps, l'administration de la guerre sera en mesure d'achever la carte au 50,000<sup>e</sup> dont les spécimens ont été remarqués à l'exposition géographique de Venise, et qui comprendra 950 feuilles de 0.64 sur 0.40.

Les dépenses de cette vaste entreprise sont évaluées à 19 millions, mais il est probable que les subventions des départements et des communes viendront atténuer les sacrifices de l'Etat.

## FAITS DIVERS

**Fantaisie orientale.** — Un propriétaire de Chatou, M. Larcher, mort récemment, a ordonné, par testament, qu'on tuât ses cheveux après sa mort. Il paraît que M. Larcher était le propriétaire de la maison où le pharmacien Aubert a été massacré par les Feneyrou, et qu'il aurait succombé aux suites des émotions qu'il avait éprouvées. Le jour où il apprit que l'arrêt de Feneyrou était cassé, il eut un violent accès de colère; il prit le lit et ne le quitta plus. Il a été enterré avant-hier; il laisse trois cent mille francs à la ville de Chatou.

D'ailleurs M. Larcher n'est pas le premier qui ait été cruellement frappé dans les mêmes circonstances; au moment où fut commis le crime de Troppmann, on raconta que le propriétaire du champ où était enterrée la famille Kinck faillit mourir d'une congestion cérébrale en apprenant l'horrible découverte.

**Horrible drame au vitriol.** — Il s'est passé à Paris, dans un hôtel de la rue Saint-Sébastien, un drame au vitriol, accompagné de circonstances particulièrement odieuses, en raison du sang-froid avec lequel il a été accompli.

Un jeune chef d'équipe à la gare de Lyon, M. Benjamin Michel, faisait, il y a trois ans, à Marmoiran (Vaucluse), la connaissance d'une jeune ouvrière, Eugénie Roum. Des relations qu'ils nouèrent bientôt ensemble naquit un enfant.

Condammé à faire à Eugénie une pension alimentaire de 500 francs par an, Michel, qui avait reçu d'elle des lettres de menaces, demanda aussitôt son changement et fut nommé à Paris.

Cependant la jeune femme ne cessait d'écrire à Michel. Ayant pris un autre amant et redevenue enceinte, elle vint à Paris et somma l'homme d'équipe de l'épouser.

Celui-ci refusa comme bien on pense. — C'est bien, dit alors Eugénie, je me vengerai.

Profitant en effet de ce que Michel, employé à des travaux de nuit, dormait dans la journée, elle lui versa pendant son sommeil un flacon de vitriol sur le visage.

Puis elle s'enfuit, laissant le malheureux jeune homme se torturer dans des tortures atroces en poussant des cris horribles. On craint qu'il ne perde complètement la vue. En somme, il est probable qu'il restera à jamais défiguré.

Eugénie a été arrêtée.

**La catastrophe d'Hugstetten.** — Voici ce qu'on lit dans le *Moniteur officiel de l'Empire* au sujet des responsabilités encourues dans ce désastre :

« D'après le rapport officiel de M. Strœckert, commissaire des chemins de fer de l'empire, la catastrophe de Hugstetten ne peut être attribuée ni à l'état défectueux de la voie, ni au mauvais état du matériel roulant, mais à la manière dont était fait le service d'exploitation, en ce qui concerne la marche du train. Aussi longtemps que l'enquête judiciaire n'est pas terminée, on ne peut que faire des suppositions sur les causes du déraillement.

» L'examen des lieux de la catastrophe a permis toutefois de constater qu'au moment du déraillement le train avait une grande vitesse et que le mécanicien avait négligé de régler ou de ralentir la marche de sa locomotive ou que les serre-freins ne s'étaient pas conformés à temps aux signaux donnés par le mécanicien. En ce qui concerne le déraillement, il y a lieu d'admettre que le poids des voitures (6,600 quintaux), qui ont suivi la locomotive, a poussé celle-ci hors des rails, ou que la locomotive, marchant avec une trop grande vitesse, a glissé au lieu de rouler sur la voie en pente. Le déraillement peut être également attribué à ces deux causes réunies. Le résultat de l'enquête judiciaire fera savoir si ces suppositions sont justes. »

**Un drame de famille.** — Un garçon brasseur, du nom de Gustave H... demeurant rue de la Roquette, recevait, lundi dernier, la nouvelle que sa femme qu'il avait envoyée dans son pays, venait de mourir en mettant au monde une fille. Le lendemain on lui annonçait également la mort de l'enfant.

Le pauvre garçon adorait sa femme, et l'annonce de ce malheur fut pour lui un coup terrible.

Ses amis cherchèrent inutilement à le consoler, il ne voulait rien entendre.

Hier, dans la soirée, il demanda à parler à son patron.

— J'ai un service à vous demander, lui dit-il: si vous appreniez ma mort, je vous serai obligé de vouloir bien consacrer les appointements que vous me devez aux frais de mon enterrement, ainsi qu'à l'achat d'un terrain au Père-Lachaise.

Son patron lui répondit que le chagrin ne fait pas mourir et que avec le temps, il se consolera de la perte qu'il venait de subir.

— Jamais ! dit le pauvre garçon en s'en allant.

Puis il rentra dans son logement.

Vers six heures et demie du soir, ses voisins entendirent des gémissements. On frappa à la porte et l'on demanda à Gustave s'il était indisposé. Comme on ne recevait pas de réponse, on enfonça la porte et l'on trouva le malheureux jeune homme étendu à terre, se torturant dans les spasmes de l'agonie.

On fit venir immédiatement un médecin, qui reconnut les symptômes d'un empoisonnement par la ciguë.

On lui fit avaler une grande quantité de lait, seul contre-poison efficace, mais tout fut inutile. Le pauvre homme rendait le dernier soupir vers le milieu de la nuit.

**DIOGÈNE** le plus indépendant des journaux financiers. — Renseignements sérieux grat. aux abonnés. Timbre p. rép. affr. **10 fr. par AN** PARIS, 9, rue Notre-Dame-des-Victoires

## PLACEMENT SÉRIEUX

Plus-value certaine

**A VENDRE** à 15 minutes de la gare de Gagny et 10 minutes de la Marne, au bas du plateau d'Avron,

### TERRAINS

de toutes contenances

depuis 1 fr. 25 le mètre jusqu'à 3 fr. FACILITÉS DE PAIEMENT

Terre de jardin première qualité. Jamais d'inondations à redouter.

S'adresser à *Diogène* tous les jours de 3 heures à 5 heures, excepté le dimanche.

## A LOUER A LA CAMPAGNE

PRÈS MONTERMEIL  
A UNE HEURE DE PARIS  
AU MILIEU DES BOIS

Site pittoresque, air pur, pêche dans étangs privés, maison et jardin, huit pièces, dépendances, peut être louée à deux familles, entrées particulières. 30 trains par jour.

Prix: 600 fr. par an (ou 300 fr. la moitié) S'adresser à *Diogène*, 9, rue Notre-Dames-des-Victoires, Paris.

## LA SEMAINE FINANCIÈRE

**Crédit Foncier de France.** — L'opération cherche de nouveau à attirer les capitaux sur des valeurs de pure fantaisie. On ne saurait trop répéter aux capitalistes prudents qu'ils doivent rigoureusement s'abstenir de se prêter aux jeux dangereux qui, il y a huit mois à peine, aboutissaient à un désastre. Il faut s'en tenir aux grandes valeurs de placement: aux rentes, aux obligations de grandes Compagnies, à celles du Crédit Foncier. Parmi ces dernières, il en est qui rapportent 3 0/0 nets, ce sont les Foncières 4 0/0 de 500 francs délivrées par le Crédit Foncier au prix de 480 fr. et rapportant 20 fr. d'intérêts. Lorsqu'on a sous la main un placement à 4 0/0 aussi sûr, on ne doit pas le négliger pour aller courir après des plus-values qui s'évanouissent lorsqu'on veut les saisir. Celui qui gagne le plus à la Bourse, est celui qui fait choix de nos meilleures valeurs pour toucher régulièrement un intérêt stable.

**Banque Centrale de Crédit.** — La Banque Centrale de Crédit n'a pas connu les mauvais jours de janvier dernier, puisqu'elle n'existait pas encore à cette date. De là, en partie, sa bonne situation actuelle. Tandis que la plupart des maisons similaires s'effondraient ou laissaient une partie de leur avoir dans le Krach, celle-ci réunissait des capitaux pour procéder à sa fondation. Avec un capital intact et en préparation des affaires sûres, faisant en province de l'escompte sur une assez grande échelle, elle voit ses cours conserver les taux de 540, 550, 555 fr. C'est très remarquable, et on peut être persuadé que la Banque Centrale de Crédit ne s'en tiendra pas là.

## LE JOURNAL

DES

## TIRAGES FINANCIERS

(11<sup>e</sup> Année)

### PARIS

18, rue de la Chaussée-d'Antin, 18

PROPRIÉTÉ DE LA

### Société Française Financière

(Société anonyme)

Capital: 25 millions de fr.

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes d'Actions et d'Obligations. — Très complet. — Parait chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. — Cours des valeurs cotées officiellement et en banque. — Compte-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc. L'Abonné a droit: Au paiement gratuit de coupons. — A l'achat et à la vente de ses valeurs sans Commission. Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

### UN FRANC par AN

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

REVUE HEBDOMADAIRE

**BLES.** — Les apports sur nos marchés de province ont été moins considérables que la semaine dernière, mais ils ont encore excédé de beaucoup les besoins de la meunerie, et la baisse n'a cessé de prévaloir dans toutes les directions. La situation est en ce moment à peu près partout telle qu'elle s'est dessinée au Congrès de Lyon : grand désir de vendre, mais acheteurs réservés, malgré de nouvelles et importantes concessions.

L'importation a été assez suivie, et les prix des blés exotiques dans nos ports ont encore fléchi de 0,50. Ces marchandises étant généralement de bonne qualité, sont recherchés pour les mélanges et nous voyons la meunerie du rayon ainsi que celle de Normandie, de Bretagne et du Nord assez disposée à faire des achats à livrer sur les mois prochains, dans les prix de 25 à 24 fr. sur wagon.

Nous relevons dans l'Officiel du 29 courant, un résumé des rapports transmis par les préfets au ministère de l'Agriculture. Il en résulterait que la surface emblavée a été de 7,232,569 hectares, qui ont produit 115,702,000 hectolitres de froment. Le même document fixe à 76 kilos 500 le poids naturel moyen. Ce dernier chiffre nous semble trop élevé, si nous jugeons par les blés déjà prisés par la culture.

On si sale, à la date du 27 septembre, le passage aux Dardanelles, de 19 voiliers et de 8 steamers, chargés de froment dont 5 pour Marseille et le reste à des destinations diverses. L'an dernier, à la période correspondante, il était passé 28 navires dont 5 pour Marseille.

A notre halle de mercredi, les offres ont été encore très nombreuses aussi bien de la part de la culture que du commerce. Les affaires en blés indigènes étaient des plus laborieuses ; en revanche, celles en blés exotiques ont été sensiblement plus animées, tant en disponible qu'en livrable. En résumé, les prix ont baissé encore de 0,50 à 0,75. Il faut raisonner.

Le blé blanc de 25.50 à 26 »  
Le blé roux de 24.50 à 25.25

Les blés Red-Winter valent 25 francs sur wagon Havre ; il a été peu question des blés d'autres provenances.

Le blé de terme a fléchi assez sensiblement cette semaine par suite de l'entraînement des marchés étrangers et de nos farines de commerce. Etant donné le découragement qui se trahit partout, il est possible que la baisse fasse momentanément encore quelques progrès, mais si les 4 premiers venaient à tomber aux environs de 24.50, nous pensons qu'il y aurait avantage à en acheter. En effet nous n'avons pas de stock et les livraisons seront particulièrement difficiles après le 1<sup>er</sup> janvier 1883, quand le nouveau règlement sera en vigueur. Celui-ci interdisant les mélanges de provenances différentes, le poids naturel de 77 kilos sera plus difficile à atteindre et le minimum de déchet paraît devoir être un obstacle également sérieux. Les lots de blés indigènes assez bons pour être agréés à l'expertise sont rares et seront toujours recherchés par la meunerie locale. Quant aux sortes étrangères de qualité suffisante, il faudrait qu'elles tombassent encore d'environ 2 francs, soit vers 21.50 pour établir des blés au marché de Paris aux environs de 24 à 25 francs.

L'importation du blé dans tout le Royaume-Uni, du 26 août au 16 septembre s'est élevée à 6,029,100 hect. contre la dernière campagne. . . . . 4,332,900 —  
Soit en plus p. celle-ci. . . . . 1,696,200 hect.

Les quantités de blés en mer, s'élèvent aux dernières dates :  
En destination de l'Angleterre à . . . . . 5,684,000 hect.  
En destination du Continent à . . . . . 2,030,000 —

Ensemble pour l'Europe . . . . . 7,714,000 hect.  
contre la semaine précédente 7,609,600 hect  
contre l'année dernière. . . . . 7,441,400 —  
Différence en plus pour cette année. . . . . 272,600 hect.

Les quantités de farines en mer s'élèvent :  
En destination de l'Angleterre à . . . . . 291,600 quint.  
En destination du Continent à . . . . . » —  
Total pour l'Europe. . . . . 291,600 quint.  
contre l'année dernière 212,000 —  
Soit en plus pour celle-ci 79,600 quint.

Les exportations des États-Unis dans la semaine du 8 au 16 courant ont été :  
Sur la France de . . . . . 217,500 hect.  
— l'Angleterre de . . . . . 832,300 —  
— autres ports du Continent de . . . . . 362,500 —  
Soit au total . . . . . 1,412,300 hect.  
contre l'année dernière 890,900 —  
soit en plus p. cette année 522,000 hect.

L'étranger accuse une baisse générale. Toutefois les dernières dépêches signalent de meilleures dispositions.

Voici les cours du froment Red-Winter n° 2 à New-York, à une semaine d'intervalle : 29 septemb. 22 octobre.  
Septem. 1 doll 6 cents 1 d. 8 1/2  
Octobre 1 » 6 1 » 10  
Novem. 1 » 7 1/4 1 » 11 3/4

Les stocks visibles aux États-Unis ont augmenté cette semaine de 122,950 hect. L'année dernière, ils avaient au contraire diminué de 170,800 hect. En voici le relevé aux dates suivantes :

1882 28 septembre 4,650,000 hectol.  
1882 21 — . . . . . 4,772,950 —  
1881 29 — . . . . . 6,878,200 —  
1880 1<sup>er</sup> octobre. 5,248,250 —  
1879 4 — . . . . . 5,997,000 —  
1878 5 — . . . . . 4,681,000 —

**FARINES 9 MARQUES.** — La baisse, commencée à la fin de la semaine passée, s'est rapidement accusée lundi pour se continuer presque sans interruption jusqu'à ce jour. L'émission de 10 à 12.000 sacs de filières effectuée mardi a jeté le désarroi sur notre place. Les acheteurs, avec l'approche de la fin du mois, ont préféré réaliser en présence du déport considérable. Le découragement a été à son comble. Cette circonstance a été habilement exploitée, du reste, par certains de nos bauxiers. Ceux-ci ont fait offrir en boulangerie leurs farines d'Amérique refusées à l'expertise des 9 marques, obligeant ainsi nos fabricants à baisser leurs prix à leur clientèle ordinaire de consommation. C'est ainsi que nos premières marques ont fléchi successivement de 3 francs. Corbeil est à 60 francs depuis aujourd'hui. Cependant, certains acheteurs ne paraissent pas renoncer à leurs idées de hausse, et visent les 4 mois de janvier pour les acheter aux environs de 52 fr. estimant sans doute que la forte baisse du début de la campagne aura pour corollaire dans la suite un retour de hausse lorsque les quantités flottantes de blé seront casées, et ce d'autant que les stocks généraux en France sont toujours des plus faibles.

LETRE D'ANGLETERRE.

Nous n'avons aucune donnée positive pour apprécier l'importance des stocks, soit en blés étrangers soit en blés indigènes, à la fin de chaque campagne agricole, et, de par ce fait seul, un élément d'incertitude existe toujours quand on veut supputer les besoins de la campagne suivante.

En ce qui concerne notre production indigène, la récolte de 1881 peut être considérée comme presque entièrement épuisée. A la fin de l'année dernière, on estimait, en effet, que plus de la moitié de la production avait déjà été conduite au marché, et, d'autre part, la Gazette (Officiel anglais) rapporte que pendant la troisième semaine d'août, il n'a été vendu que 10.000 quarts seulement sur les 150 halles du Royaume-Uni. Ce chiffre indique suffisamment à quel degré se trouvaient alors réduites les ressources de la culture.

L'automne 1881, qui a été extrêmement favorable aux ensemencements, a excité beaucoup de fermiers à semer davantage de blé, c'est ce qui explique l'accroissement constaté cette année dans les emblavures.

L'hiver et un printemps précoce ont été également favorables à la plante et, à un

certain moment, on a pu croire que nous allions profiter de tous les éléments atmosphériques qui assurent une abondante récolte.

Ces belles promesses, cependant, ne sont point réalisées et, au lieu d'une température progressive et sèche à l'entrée de l'été, nous avons eu des froids rigoureux et une humidité continuelle. Il en est résulté — ainsi que le démontrent nos propres expériences — que le rendement du grain comparé à celui de la paille est excessivement faible, tandis que le poids de la paille qui, parfois, a dépassé trois tonnes par acre (3.200 kil. par 40 ares) est plus grand qu'il n'a jamais été depuis le commencement de nos expériences, lesquelles remontent à 1844.

Il y a si longtemps que nous n'avons pas eu de bonnes saisons pour la production du blé, qu'un de nos journaux agricoles, en questionnant ses correspondants sur la présente récolte, leur demande de baser leurs évaluations sur la moyenne des sept dernières années. Or, si nous adoptons nous-mêmes ce mode d'estimation, nous voyons que la présente récolte serait considérablement au-dessus de la moyenne ; elle serait même supérieure à celle des dix dernières années. Mais si nous adoptons le chiffre de 28 bushels, qui représente ce que nous considérons être la production normale de ce pays ayant la longue série de mauvaises saisons, l'année 1882 ne peut pas être considérée comme une année moyenne.

Quoi qu'il en soit, si nous estimons à 33,112,000 le nombre d'habitants à nourrir jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1883, et si nous fixons à 5 2/3 bushels (2 hectolitres) les besoins de chaque individu, le total de la consommation, atteindrait un peu plus de 25 millions de quarts (72 millions 1/2 d'hectolitres). Les emblavures du Royaume-Uni ayant été en 1882 de 3,157.924 acres, la production indigène donnerait, d'après mes expériences, et déduction faite de 2 1/4 bushels, pour semences, un total disponible 9 1/4 millions de quarts, laissant ainsi 15 millions de quarts à demander à l'étranger.

MARCHÉ DE LYON-VAISE

ESPÈCES	AMÈNES	PRIX DES 100 KILOS			
		1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	4 <sup>e</sup> q.
<b>Lundi 2 octobre 1882</b>					
Porcs . . . . .	1386	135	130	122	»
<b>Mardi 3 octobre 1882</b>					
Bœufs . . . . .	917	158	145	132	120
Vaches . . . . .	380	114	110	106	»
Veaux . . . . .	1579	»	»	»	»
Moutons . . . . .	1579	»	»	»	»
<b>Jeu di 5 octobre 1882</b>					
Veaux . . . . .	»	»	»	»	»
Moutons . . . . .	6243	188	175	160	140
Porcs . . . . .	394	»	»	»	»
<b>Vendredi 6 octobre 1882</b>					
Bœufs . . . . .	388	158	145	135	120
Vaches . . . . .	»	»	»	»	»
Veaux . . . . .	932	120	116	114	112
Moutons . . . . .	1670	188	175	160	140

RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES

Ouvertures de faillites.

- ☞ Bougarel, corroyeur, quai de la Vierge, 47.  
Juge-commissaire, M. Tourtet.  
Syndic, M. Ravaut.  
Jugement du 21 septembre 1882.
- ☞ Dame Faidy, épouse Poyet, marchande de mercerie, rue St-Pierre-de-Vaise, 54.  
Juge-commissaire, M. Dulac.  
Syndic, M. Feys.  
Jugement du 21 septembre 1882.
- ☞ Chapas, marchand de vins, quai de Bondy, 25 au 4<sup>me</sup>.  
Juge-commissaire, M. Coleuille.  
Syndic, M. Rolland.  
Jugement du 21 septembre 1882.
- ☞ Calloud, épicière, rue du Bon-Pasteur, 49.  
Juge-commissaire, M. Jomain.  
Syndic, M. Feys.  
Jugement du 21 septembre 1882.
- ☞ Guttin, fabricant d'articles de voyage, rue Puits-Gaillot, 5.  
Juge-commissaire, M. Favre.  
Syndic, M. Canavy.  
Jugement du 18 septembre 1882.
- ☞ Chambonnet, épicière, rue des Remparts-d'Ainay, 5.  
Juge-commissaire, M. Jomain.  
Syndic, M. Canavy.  
Jugement du 18 septembre 1882.
- ☞ Noyon, marchand de rouennerie, rue Bellecombe, 1, aux Charpennes.  
Juge-commissaire, M. Dulac.  
Syndic, M. Fournier.  
Jugement du 19 septembre 1882.
- ☞ François Villiard, ex-marchand de chaussures, rue de la Part-Dieu, 7, actuellement chemin de la Pomme, Tassin.  
Le concordat que le sieur Villiard avait obtenu le 20 août 1880, a été résolu pour cause d'inexécution.  
Juge-commissaire, M. Trouttet.  
Syndic, M. Canavy.  
Jugement du 14 septembre 1882.
- ☞ Barbié, négociant en lingerie, quai de la Guillotière, 31.  
Juge-commissaire, M. Favre.  
Syndic, M. Regaud.  
Jugement du 25 septembre 1882.
- ☞ Claude Perrier, pâtissier, rue Bourbon, 10.  
Juge-commissaire, M. Piot.  
Syndic, M. Canavy.  
Jugement du 25 septembre 1882.
- ☞ Montaland, cafetier, rue Duguesclin, 84.  
Juge-commissaire, M. Jomain.  
Syndic, M. Fournier.  
Jugement du 22 septembre 1882.
- ☞ Veuve Landroz, cafetière, rue Ferrandière 44.  
Juge-commissaire, M. Fichet.  
Syndic, M. Rolland.  
Jugement du 28 septembre 1882.
- ☞ L'Épargne Lyonnaise, rue Puits-Gaillot, 13 et rue Lafond, 6.  
Juge-commissaire, M. Fichet.  
Syndic, M. Feys.  
Jugement du 25 septembre 1882.
- ☞ Jean-Marie Girard, boucher-aubergiste à St-Andéol.  
Juge-commissaire, M. Trouttet.  
Syndic, M. Fournier.  
Jugement du 27 septembre 1882.
- ☞ Pérard, négociant, rue Centrale, 56.  
Juge-commissaire, M. Fichet.  
Syndic, M. Canavy.  
Jugement du 28 septembre 1882.

Vente de fonds de commerce.

OPPOSITIONS.

☞ M. Perier, à Saint-Symphorien-sur-Coise, a vendu à M. Clément Pupier, garçon boulanger, son fonds de débit de boissons. — Récl. à M. Ogier, notaire au même lieu (3 octobre).

Le gérant : L. BOURGEON.

Imprimerie L. BOURGEON, rue St-Paul, 36-38.

LYON  
IMPRIMERIE L. BOURGEON  
RUE ST-PAUL, 36-38

(En face l'église).

PRÈS LA GARE DE LYON A MONTBRISON.

Impressions pour le Commerce et pour Administrations.